

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le Zonage d'assainissement des eaux usées

Des communes de Montarnaud et Argelliers

Par l'arrêté n° A2026-9 du 18/03/2026, le président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, M. Jean-François SOTO a décidé de soumettre à enquête publique le « zonage collectif et non collectif d'assainissement des eaux usées » des communes de Montarnaud et Argelliers.

L'enquête publique aura une durée de 30 jours consécutifs du Mardi 7 avril 2026 au Mercredi 6 Mai 2026 (30 jours).

Monsieur Bernard COMMANDRE ingénieur des TPE retraité a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté dans les mairies concernées ainsi qu'au Service des Eaux de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, soit :

organisme	adresse	Horaires d'ouverture
<b>Mairie d'Argelliers :</b>	2 rue du Presbytère, 34380 Argelliers	Lundi, de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30 puis Mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00.
<b>Mairie de Montarnaud :</b>	80 avenue Gilbert Senes, 34570 Montarnaud,	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 puis le mardi de 08h30 à 12h00 et de 15h à 17h.
<b>Le Service des Eaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault :</b>	Chemin de l'écosite, 34150 Gignac	Lundi au vendredi de 8h00 à 13h00

Il pourra aussi être consulté sur support numérique dans les locaux du Service des Eaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et téléchargé à partir du site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/zonagemontarnaud-argelliers/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public de Montarnaud et d'Argelliers pour recevoir les observations écrites et orales les jours et heures suivants :

- Le mardi 7 avril, de 8h30 à 12h00 à la mairie de Montarnaud
- Le Mercredi 6 Mai, de 09h00 à 12h00 à la Mairie d'Argelliers

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Soit sur le registre de l'enquête déposé à cet effet dans chaque mairie concernée ainsi qu'au service des eaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
- Soit en les adressant par écrit dans les différentes mairies concernées à l'attention de la Commissaire-enquêteur.

Soit par voie dématérialisée aux adresses suivantes :

- [assainissementccvh@democratie-active.fr](mailto:assainissementccvh@democratie-active.fr)

La commissaire-enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête. Les observations du public seront accessibles sur le site internet précité et mises à jour de manière hebdomadaire.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans chaque mairie concernée ainsi qu'au service des eaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/zonagemontarnaud-argelliers/> et à la préfecture de l'Hérault.

Enfin, le projet de zonage d'assainissement sera soumis à délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de son approbation.